

# Il faut « exiger la fin des pratiques de détentions qui constituent une violation des droits des enfants » en Israël

25 janvier 2018



À la suite de l'affaire **Ahed Tamimi**, un collectif de signataires, parmi lesquels le médecin **Rony Brauman** et la socio-anthropologue **Nicole Lapierre**, appelle le président **Macron** dans une tribune au « Monde » à agir pour inciter Israël à mettre fin à un système où des centaines d'enfants sont condamnés par des tribunaux militaires.

**Tribune.** Nous sollicitons le soutien du président de la République et son intervention pour l'arrêt de la

détention d'enfants palestiniens dans les prisons israéliennes. Nous voulons en particulier attirer son attention sur le cas de Ahed Tamimi poursuivie par le gouvernement israélien : le 15 décembre dernier Mohamed Tamimi 15 ans est atteint à la tête par une balle de métal recouverte de caoutchouc tirée à courte de distance par des soldats de l'armée d'occupation israélienne. Le jeune garçon était dans un état critique et sa cousine Ahed Tamimi, âgée de 16 ans, était visiblement bouleversée par l'annonce de son état et la gravité de ses blessures.

Ces mêmes soldats ont approché une heure plus tard la maison familiale, et Ahed les a frappés en leur criant de partir. Ce moment filmé par sa mère et diffusé sur les réseaux sociaux montre le courage d'une adolescente affrontant à mains nues deux soldats lourdement armés.

Le 19 décembre 2017, Ahed Tamimi est enlevée chez elle en pleine nuit par l'armée puis traduite devant un tribunal militaire. Les douze motifs d'inculpation retenus contre elle lui font courir le risque de 12 ans de prison. Les tribunaux militaires israéliens ne traitent que des cas de prisonniers palestiniens avec un taux de condamnation de 99,74 %. Ainsi, l'avenir de Ahed Tamimi paraît sombre sans notre intervention.

### **Certains âgés de 12 ans**

Nous lui demandons d'apporter urgemment son soutien à la libération immédiate de Ahed Tamimi et à la levée de toutes les charges retenues contre elle.

Le cas de Ahed Tamimi n'est pas isolé. Selon l'association Defense of Children International-Palestine, Israël poursuit chaque année de 500 à 700 enfants devant des tribunaux militaires, certains âgés de 12 ans, et détient en prison une moyenne de 200 enfants en toute période.

Selon les enquêtes des agences des Nations unies, dont l'Unicef, Human Right Watch, B'tselem, Amnesty International, and Defense for Children International – Palestine, trois enfants arrêtés sur quatre subissent des violences lors de leur arrestation ou des interrogatoires. Ils sont fréquemment arrêtés lors de descentes nocturnes dans leur foyer ; 85 % des enfants palestiniens arrêtés ont les yeux bandés et 95 % sont menottés.

Ils sont privés d'accès à un avocat, de visite de leurs parents durant les interrogatoires et sont forcés de signer des aveux. Ils sont souvent placés en « détention administrative », pouvant ainsi être détenus plusieurs mois sans inculpation ni procès. Leurs centres de détention souvent situés hors des territoires occupés en Israël, rendent les visites de leurs familles difficiles. L'usage des cellules d'isolement pour les interrogatoires d'enfant est une pratique assimilée à la torture par la loi internationale.

### **Salah Hamouri victime de la même procédure**

Le rapport de l'Unicef de 2013 « Enfants en détention militaire israélienne » conclut : « la maltraitance des enfants au contact du système militaire de détention semble être généralisée, systémique et institutionnalisée tout au long du processus, depuis le moment de leur arrestation jusqu'à la poursuite en justice de l'enfant, son éventuelle condamnation et l'application de la peine ».

Nous demandons au président Emmanuel Macron de prendre contact d'urgence avec les autorités israéliennes pour exiger que cessent enfin des pratiques de détentions qui constituent une violation des droits des enfants, des droits humains et du droit international.

Nous lui rappelons qu'à ce jour, notre compatriote Salah Hamouri demeure lui aussi dans les geôles israéliennes, victime de la même procédure inique de « détention administrative ».

La France doit agir pour que Ahed Tamimi et tous les autres enfants palestiniens prisonniers retrouvent leur foyer dans les plus brefs délais. On ne saurait regarder ailleurs alors que des enfants et l'un de nos compatriotes sont détenus illégalement loin de leurs familles.

**Les signataires** : Etienne Balibar, professeur émérite de philosophie, université de Paris- Ouest ; Pierre Barbancey, journaliste ; Michel Benassayag, psychanaliste et philosophe ; Rony Brauman, médecin et essayiste ; Alain Brossat, professeur de philosophie ; Marie Buisson, FERC CGT ; Cybèle David, animatrice de la fédération SUD éducation ; Alain Gresh, directeur du journal en ligne Orient XXI. info ; Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU ; Nacira Guénif, sociologue, université Paris-8 ; Kaddour Hadadi, artiste (HK) ; Geneviève Jacques, présidente de la Cimade ; Nicole Lapierre, socio-anthropologue ; Jean Etienne de Linarès, délégué général de l'ACAT ; Gilles Manceron, historien ; Malik Salembour, président de la LDH ; Sylvie Tissot, sociologue ; Dominique Vidal, collaborateur du Monde diplomatique.

*Visuel : Hébron, crédit Pauline Le Liard*

---

**Lire aussi** : [Le Monde](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Palestine : la case prison](#) >
- Adresse de cet article :  
<https://plateforme-palestine.org/Il-faut-exiger-la-fin-des-pratiques-de-detentions-qui-constituent-une-violation>